

12. Certification

De la théorie...

1. Le terme de *certification* vient du mot latin *certificatio*, lui-même issu du verbe *certificare* : « assurer, rendre certain ». (Dictionnaire *Gaffiot*). Par certification, on entend tout « certificat délivré par un organisme indépendant attestant la conformité d'un produit, d'un service aux normes et règlements en vigueur ». (*Le nouveau Petit Robert*).
2. En didactique « on appelle certification un examen donnant lieu à la délivrance d'un certificat ou d'un diplôme. Il s'agit d'un document écrit reconnu légitimement par une instance officielle ». (Cuq, 2003)
3. Dans le domaine des langues étrangères, trois organismes délivrent des certifications :
 - le ministère de l'Éducation d'un pays,
 - une institution spécialisée en langue, associée ou non à ALTE (Association of Language Testers in Europe),
 - l'ICC (International Certificate Conference).
4. ALTE
 - est une association, fondée en 1990, dont les membres (actuellement 31, dont l'*Alliance française et le *CIEP pour la France), conçoivent des examens et des tests de langues européennes (depuis 2003, elle a un statut participatif au Conseil de l'Europe et depuis 2006, un statut consultatif spécial après du Conseil économique et social des Nations Unies),
 - présente des examens et des tests en 26 langues,
 - dispose de son propre cadre de référence composé de 6 niveaux de compétence alignés sur le *CECR (de A1 à C2), de descripteurs existant en 13 langues (allemand, anglais, catalan, danois, espagnol, finlandais, français, grec, italien, néerlandais, norvégien, portugais, suédois).
5. L'ICC
 - est une association internationale de plus de 40 organismes, fondée en 1994, qui a pour vocation de promouvoir et d'améliorer l'apprentissage des langues chez les adultes dans les domaines de l'enseignement, en général, et de l'évaluation, en particulier,
 - est présente en Europe dans 15 pays (l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la Hollande, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Suède, la Suisse).
6. Jusqu'à aujourd'hui, la délivrance de certificats en langue est assurée généralement par un organisme étranger au pays de l'étudiant. C'est ainsi que la commission (française) du *DEL F et du *DAL F valide ces diplômes acquis, partout dans le monde, par des étudiants étrangers. Les choses risquent de changer comme le montre l'exemple grec avec le « Certificat d'État de Connaissance des Langues » (CECL, traduction du grec ΚΠΠ), qui atteste la connaissance et l'usage de plusieurs langues à des fins académiques et/ou professionnelles. Actuellement, le CECL, qui intègre les échelles du CECR, porte sur 4 langues (anglais, français, italien, allemand), 2 niveaux (B2 et C1) et fait l'objet, deux fois par an, d'épreuves nationales, écrites et orales, préparées par le ministère de l'Éducation et des Cultes. Comme le montre O. Delhaye, il semble « qu'une certification nationale de la connaissance de plusieurs langues répond mieux qu'une certification internationale de la connaissance d'une seule langue aux attentes des acteurs du processus d'évaluation qu'elles sanctionnent, en particulier aux attentes des candidats et de leurs futurs employeurs ». (Site : O. Delhaye, 2006)

...à la pratique

1. Pour la langue française, il existe un grand nombre de certifications délivrées soit par le ministère français de l'Éducation nationale, soit par des universités françaises, soit par des organismes indépendants mais reconnus officiellement : l'Alliance française, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

2. Parmi elles, les plus connues sont le DELF et le DALF mis en place par le CIEP et celles de l'Université de Paris IV. Cette université propose 3 degrés de certification :

- le *Certificat pratique de langue française – 1^{er} degré*, (Niveau C1,
- le *Diplôme de langue et littérature françaises – 2^e degré*, C2 du CECR)
- le *Diplôme supérieur d'études françaises – 3^e degré*.

3. L'Alliance française de son côté propose :

- le *Certificat d'Études de Français Pratique 1* (CEFP1), (Niveau A2,
- le *Certificat d'Études de Français Pratique 2* (CEFP2), B1,
- le *Diplôme de Langue*, (DL), B2,
- le *Diplôme Supérieur de Langue et Culture Françaises* (DSLCF), C1,
- le *Diplôme des Hautes Études Françaises* (DHEF), C2 du CECR)
- les *Certificats Jeunes apprenants* (CJA) (enfants 7-12 ans), (Niveaux A1-A2 du CECR)

Quant à la CCIP, elle propose pas moins de 10 certificats et diplômes :

- le *Certificat de Français Professionnel, 1^{er} degré* (CFP1), (Niveau A2
- le *Certificat de Français Professionnel, 2^e degré* (CFP2), B1
- le *Diplôme de Français des Affaires, 1^{er} degré* (DFA1), B2
- le *Diplôme de Français des Affaires, 2^e degré* (DFA2), C1
- le *Diplôme Approfondi de Français des Affaires* (DAFA), C2
- le *Diplôme de Français Médical* (DFM), B2
- le *Certificat de Français Juridique* (CFJ), B2
- le *Certificat de Français du Tourisme et de l'Hôtellerie* (CFTH), B1+
- le *Certificat de Français Scientifique et Technique* (CFST), B1+
- le *Certificat de Français du Secrétariat* (CFS), B1+ du CECR)

4. Parmi les méthodes destinées à un enseignement sur objectifs spécifiques, comme celui dispensé à la CCIP, le manuel *Comment vont les affaires ?* qui comprend 20 unités au contenu révélateur : *En déplacement* (U3), *Passer commande* (U6), *Combien ça coûte ?* (U7), *Expériences professionnelles* (U13), *Le client est roi* (U16), prépare au DFA1 et propose, par exemple, à l'unité 16, ces exercices

- à l'oral : « Un de vos appareils ménagers est en panne. Vous téléphonez au service après-vente (S.A.V.). Un technicien vous répond et vous explique les conditions de vente »,
- à l'écrit : « L'un de vos collaborateurs va vous remplacer pendant votre absence. Vous mettez par écrit ce qu'il doit faire si quelqu'un vous appelle, si un client vient vous voir, si les ordinateurs tombent en panne... ».

Cochez la bonne case

- | | Vrai | Faux |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1. Ces certificats et diplômes ne sont pas reconnus officiellement par la France. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Les certificats et diplômes de la Sorbonne et de l'Alliance française reposent sur un enseignement sur objectifs spécifiques. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Les certificats et diplômes de la CCIP concernent surtout le monde professionnel. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Dans les années à venir, chaque pays pourrait organiser ses propres certifications. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |